

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD089-2019

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	72
Votants	80
Pouvoirs	8

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 20 septembre 2019.

LE 26 septembre 2019, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : ITINERAIRES ALTERNATIFS DE CONTOURNEMENTS - PROGRAMMATION 2019 - 2020 - 2021

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

PRESENTS :

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, SALINIER, KERGOAT, DE PISHOF, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, LEON, MONTEIL-MAYAUD, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, TOULAT, PAUL, ROUX, SALOMON.

MM. BUISSON, BREAU, MOTTIER, CURNIL, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, FRADON, GEOFFROY, LEGAY, MOTARD, MOISSAT, PUYRIGAUD, CHASTENET, MERILLOU, AUDI, CIPIERRE, KHAIRALLAH, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, TALLET, MATHIEU, RAUZET, GUILLEMET, VIROL, REYNET, LARENAUDIE, COLLINET, BUFFIERE, USCAIN, COLBAC, GENDRE, GEORGIADIS, LE ROUX, CACAN, MONTORIOU.

Mme MASSOUBRE MAREILLAUD suppléante de M.GRELLETY
Mme DAURIAC suppléante de M. DENIS

ABSENTS :

Mmes : DATRIER, RAT, DORET, DECABRAS.

MM. : LE MAO, BEYLOT, DESPALT, BONNET, LARRE, BERIT-DEBAT, ROUSSARIE, DENIS, LACOSTE, BARBANCEY, COUDERC, DUNOYER, GIRAUDEL, MACARY, LE VACON, MALLET, GRELETTY, LAROCHE, RATIER, DUCENE, HERBRETEAU.

M. LE MAO	Pouvoir à	M. DOBBELS
Mme DATRIER	Pouvoir à	M. AUDI
M. BONNET	Pouvoir à	M. BREAU
M. BARBANCEY	Pouvoir à	Mme LABAILS
M. ROUSSARIE	Pouvoir à	Mme CONTIE
M. RATIER	Pouvoir à	M. PROTANO
M. LACOSTE	Pouvoir à	M. MATHIEU
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	Mme MOULENES

OBJET : ITINERAIRES ALTERNATIFS DE CONTOURNEMENTS - PROGRAMMATION 2019 - 2020 - 2021

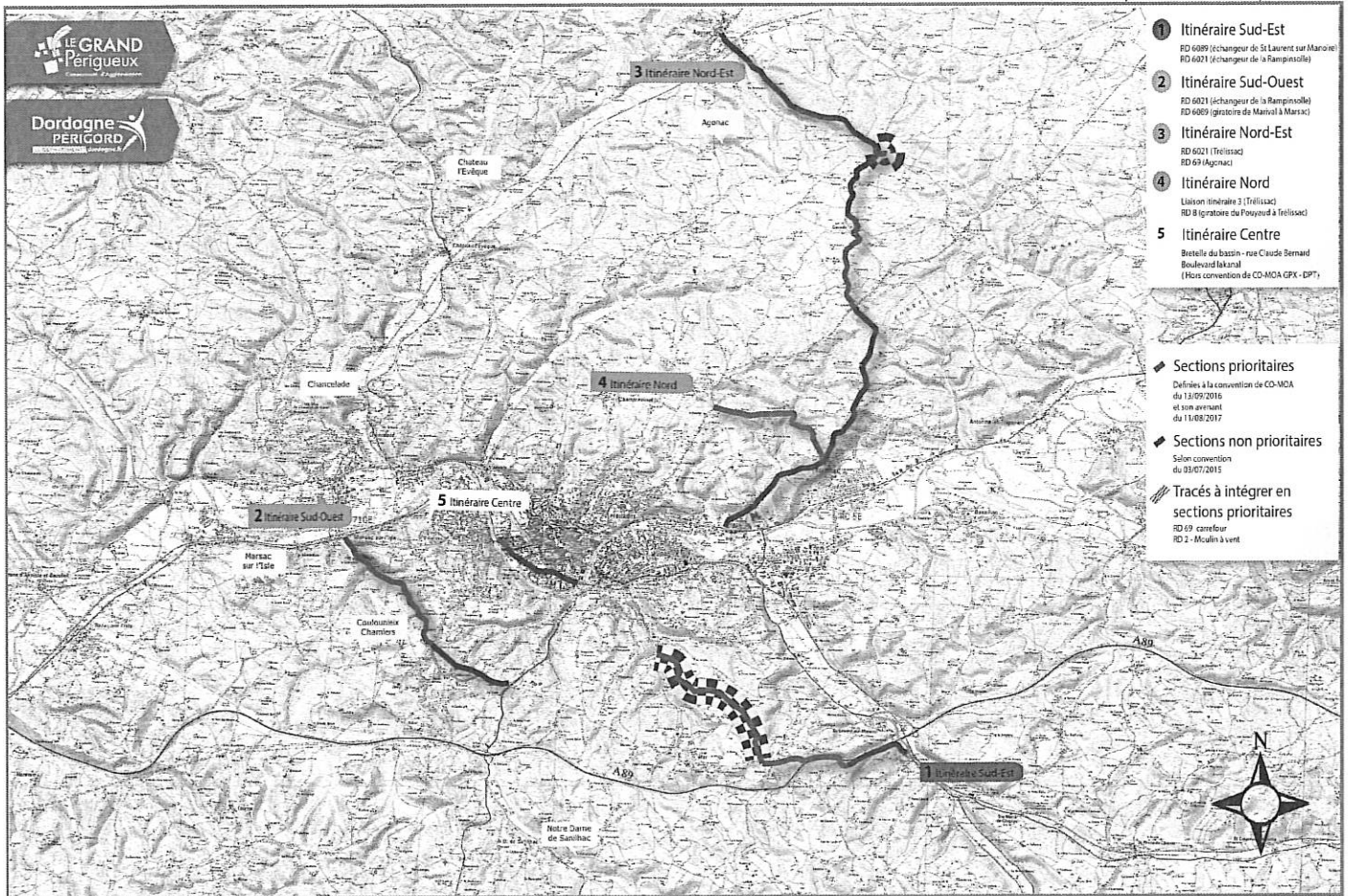
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que par délibération en date du 28 mars 2019, le Conseil Communautaire a acté le lancement des phases opérationnelles de trois secteurs complémentaires des Itinéraires Alternatifs de contournement.

- IA centre : travaux bretelle du bassin / rue Clergerie / rue Claude Bernard.
- IA Sud-Est : section Moulin à vent jusqu'au carrefour des 4 routes (RD2) sur la commune d'Atur.
- IA Nord-Est : aménagement du carrefour avec la route départementale n°69 sur les communes de Cornille, Agonac et Sorges-Ligieux.

Programme d'études routières sur le territoire de l'agglomération de Périgueux. Les itinéraires alternatifs

15/02/2019 ; Sections prioritaires et non prioritaires



Que ces secteurs viennent compléter les aménagements déjà réalisés.

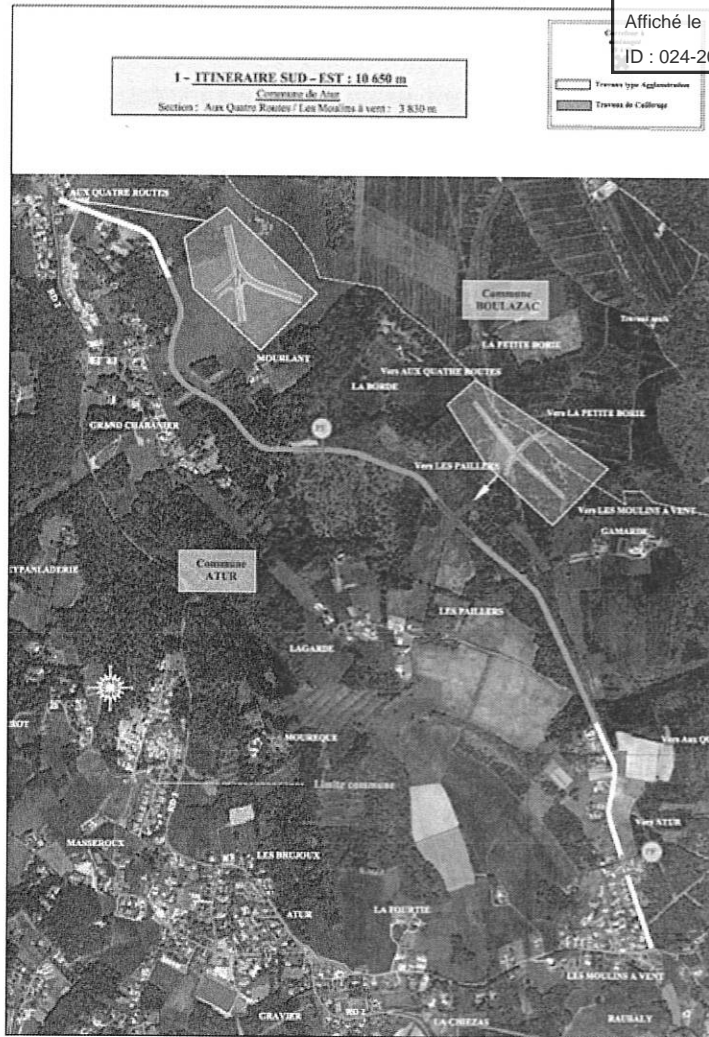
1. IA Centre :

Les aménagements envisagés viennent compléter ceux réalisés précédemment sur le giratoire dit « Netto ». Les aménagements seront réalisés en 2019 et sont estimés à 280 000€ HT.

2. IA Sud-Est :

Les travaux du tronçon St Laurent sur Manoire carrefour du Moulin à Vent se sont déroulés sur 2018 et 2019, leur coût est de 1,3 millions d'euros HT.

Que le tronçon restant à aménager représente un linéaire de 3,8 km.



Vue d'ensemble du tracé

Considérant que le Conseil Départemental, maître d'ouvrage délégué de l'opération, mène actuellement des études complémentaires permettant de définir les coûts d'aménagements, en particulier concernant le traitement des eaux pluviales du secteur.

Que ce coût global sera connu au cours de l'année 2020. Sur la base de ces estimations, la réalisation des travaux sera priorisée en fonction du caractère sécuritaire des aménagements nécessaires.

Que toutefois, il apparaît nécessaire de prioriser la réalisation des travaux sur le carrefour des « Quatre routes », à l'intersection entre l'itinéraire alternatif et le RD 2.



Vue du carrefour des Quatres Routes

Considérant que situé dans une zone fortement urbanisée, ce carrefour est à l'intersection de 2 routes fortement fréquentées et où les vitesses sont parfois excessives.

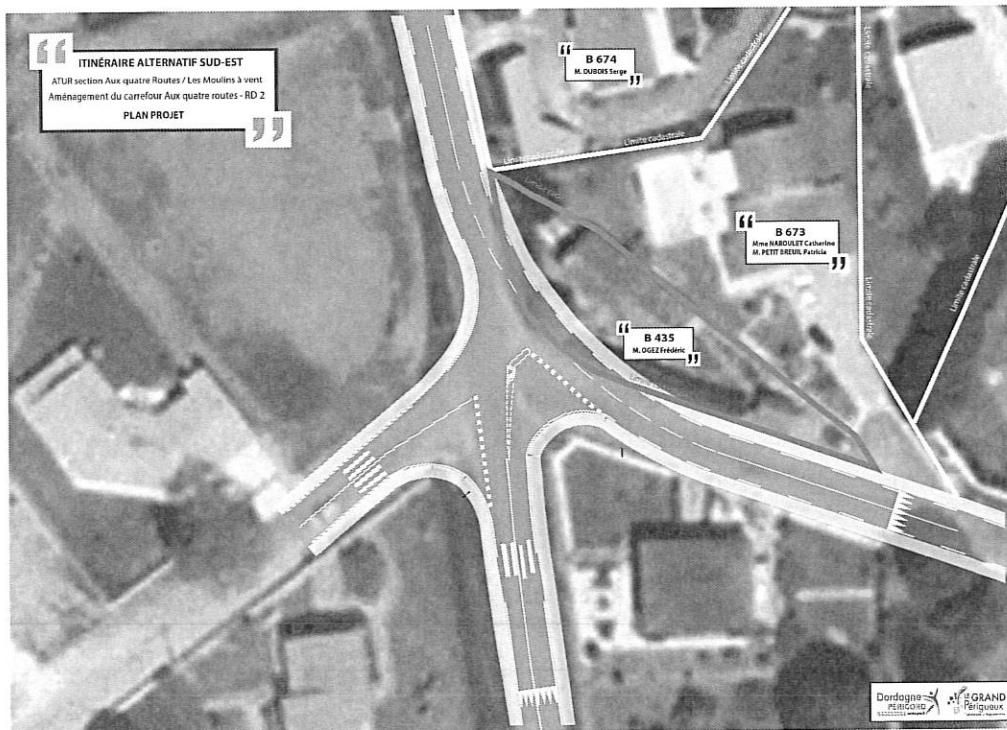
Qu'en effet, les comptages réalisés en 2015 sur l'Itinéraire Alternatif ont fait apparaître un trafic d'environ 1000 véhicules par jour, avec 15 % d'entre eux roulant au-delà de 80 km/h sur les sections courantes.

Que de plus, le trafic de la RD2 est lui aussi important, puisqu'on observe plus de 2500 véhicules quotidiens sur cet axe à son débouché à Périgueux.

Que l'orientation prise pour la réalisation de cet aménagement est donc de sécuriser les échanges entre les 2 voies, et de ralentir la vitesse des véhicules les empruntant.

Qu'aussi, l'aménagement s'oriente vers un carrefour en T sécurisé par la mise en place d'un plateau, permettant l'abaissement des vitesses à 30 km/h.

Que par ailleurs, la priorité serait donnée à l'itinéraire alternatif, obligeant les utilisateurs de la RD2 à laisser la priorité aux usagers de l'itinéraire alternatif et accentuant ainsi l'abaissement de la vitesse.



Considérant que le coût de l'aménagement est estimé à 500 000 € HT (hors acquisitions foncières) et pourrait être réalisé en 2020.

Que pour le reste du tracé, les travaux pourront être envisagés pour 2021, la prise en charge des ouvrages liés à la gestion des eaux pluviales se fera dans le cadre de la prise de cette compétence au 1^{er} janvier 2020.

Qu'une nouvelle délibération actera le coût, la répartition financière et le phasage pour ce tronçon.

3. IA Nord-Est :

Considérant que sur ce tracé, les travaux réalisés entre le carrefour de la RD8 et le bourg en 2018 se montent à 190 000€ HT.

Qu'actuellement, les travaux de la traverse de Cornille sont en cours, pour

Que concernant l'aménagement de l'itinéraire avec la RD69, le montant des travaux est estimé à 600 000 € HT. Étant donné l'amélioration des conditions de circulation sur la RD69, le Conseil Départemental apporterait son concours à hauteur de 2/3 du montant des dépenses hors acquisitions foncières, ce qui porterait la participation du Grand Périgueux à 200 000 € HT. Les travaux seraient réalisés en 2020.

Que pour mémoire, les travaux de l'IA Nord entre Paumarélie et le Pouyaud se sont achevés en 2018 pour un montant de 1,6 millions d'euros HT.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Valide les coûts et délais de réalisation des tronçons suivants :
- - IA Sud-Est – Carrefour du Moulin à Vent / RD2 :
 - Validation de la réalisation des travaux de sécurisation du carrefour des Quatres Routes pour un montant de 500 000 €
 - pour le reste du tronçon, poursuite des études pour une programmation de travaux en 2021
- - IA Nord-Est – Carrefour RD69 pour un montant de 600 000 € HT (hors acquisitions foncières) dont 200 000 € HT à charge du Grand Périgueux – réalisation 2020.
- Autorise le Président à signer les documents relatifs à ces aménagements.

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	14 OCT. 2019	Pour extrait conforme	14 OCT. 2019
Délibération certifiée exécutoire à compter du	14 OCT. 2019	Périgueux, le	14 OCT. 2019

Le Président
Jacques AUZOU



Envoyé en préfecture le 14/10/2019

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le

SLOW

ID : 024-200040392-20190926-DD0892019-DE